

Séance du 09 octobre 2020

Affaires générales

Composition de la commission des marchés - désignation de 2 administrateurs du collège des EPCI

Délibération n°2020/040

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu le décret n° 2008-1355 du 19 décembre 2008 de mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics, ayant supprimé la commission d'appel d'offres pour l'Etat et les établissements publics nationaux ;

Vu l'arrêté du 09 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais ;

Vu la délibération n°2019/093 du conseil d'administration du 29 novembre 2019 portant approbation du volet général (objectifs stratégiques et financiers) du programme pluriannuel d'intervention pour la période 2020-2024 ;

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais approuvé par délibération n°2020/003 du conseil d'administration du 13 mars 2020 ;

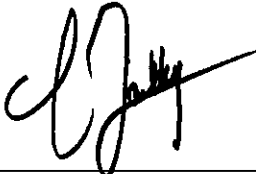
Vu le règlement des marchés publics de l'EPF Nord-Pas de Calais approuvé par délibération n°2020/006 du conseil d'administration du 13 mars 2020 ;

L'instance délibérante de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais,

- Elit à la commission des marchés de l'EPF Nord - Pas de Calais, au titre du collège des EPCI :
 - Monsieur Jean-Marcel GRANDAME
 - Monsieur Didier BEE

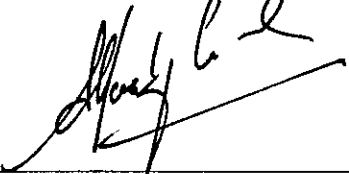
La directrice générale

Loranne BAILLY



**Le président
du conseil d'administration**

Salvatore CASTIGLIONE



La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais, www.epf-npdc.fr, et sera également consultable, ainsi que les pièces s'y rapportant, au siège de l'établissement situé 594 avenue Willy Brandt à Lille.